

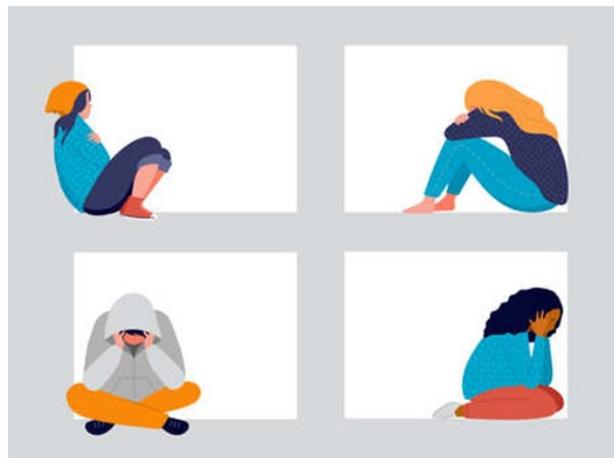


Pour nous contacter :

Tèl : 05.63.92.83.85

mail : emac.82@ch-montauban.fr

**Centre Hospitalier de
Montauban
Service de Pédopsychiatrie
100 rue Léon Cladel
82000 MONTAUBAN**



L'équipe :

- 1 médecin pédopsychiatre
- 1 psychologue
- 1 infirmier
- 1 éducatrice spécialisée
- 1 secrétaire
- 1 coordinateur

Ce dispositif fonctionne :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 9h à 17h00
Mercredi : de 9h à 19h15

Les missions :

L'EMAC est une unité sanitaire gérée par le Centre Hospitalier de Montauban en partenariat tripartite avec le Conseil Départemental et la Raison des Ados 82.

Elle a pour vocation d'aller à la rencontre de l'adolescent et de son environnement.

Le but est de faire émerger une relation d'alliance thérapeutique facilitant la reprise des processus psycho-affectifs.

Pour qui ?

L'EMAC couvre le Département du Tarn et Garonne.

Ce dispositif s'adresse aux adolescents âgés de 10 à 18 ans.

Indications :

- Adolescents repliés au domicile.
- Non-demande explicite ou non (impossibilité d'élaborer la demande ou de l'exprimer, impossibilité de s'inscrire dans une régularité de soin, ou de se déplacer dans les dispositifs existants).
- Adolescents en situation de rupture dans un processus de soins préexistants.
- Difficultés multiples qui mettent à mal le projet de vie du jeune.

À noter : L'EMAC ne doit pas se substituer aux structures existantes et aux interventions dévolues aux Urgences et au SAMU.

Qui sollicite l'EMAC 82 ?

- Les médecins généralistes
- Les professionnels des CMP
- Les RTEF (Responsables Techniques Enfance Famille) de l'ASE

Comment ?

- Les professionnels demandeurs « médiateurs » contactent le dispositif par téléphone.
- L'accord des parents, ou représentants légaux est nécessaire.

Processus :

- Les demandes sont traitées par l'équipe lors de la réunion hebdomadaire.
- Si la demande donne lieu à une admission dans le dispositif, le médiateur / la famille / l'adolescent / le ou les partenaires sont contactés et un premier rendez-vous d'intervention sera alors programmé.
- Si la demande n'est pas retenue, le médiateur est informé et dans la mesure du possible l'adolescent est réorienté vers les dispositifs adéquats.
- Intervention de 3 mois renouvelable une fois.